

ARRETE WEYERSHEIM 2025-58

Le Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par la société Artère en date du 15 septembre 2025,

CONSIDERANT que les travaux de suppression de poteaux d'incendie au niveau au 70, rue Baldung-Grien, du 35/37 rue Baldung-Grien et du 11 rue de la Gare à Weyersheim, nécessitent une réglementation de la circulation

ARRÊTÉ :

Article 1er : En raison de travaux de suppression de poteaux d'incendie au niveau au **70, rue Baldung-Grien, du 35/37 rue Baldung-Grien et du 11 rue de la Gare** à Weyersheim, la circulation et le stationnement seront règlementés, au droit du chantier, de la façon suivante :

- Circulation alternée par panneaux ou rétrécie à la hauteur chantier
- Stationnement interdit dans l'emprise du chantier

Du lundi 22 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025 inclus

Article 2 : Les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,
- La société Artère

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 17 septembre 2025


Le Président,
Denis RIEDINGER

